

Point de situation sur la pandémie Covid 19 et sur la préparation du déconfinement.

En plus des éléments communiqués toutes les semaines via l'information Coronavirus, voici quelques éléments supplémentaires concernant notre commune pendant la période de confinement.

Gendarmerie :

Confinement, respect de la population sauf qq's personnes ou des jeunes qui provoquent.

Extinction de la lumière sur Condé : pas de faits (vols, infractions...) relevés

Pompier :

Au départ, pas d'impact, situation très calme. Mais 3 semaines plus tard, augmentation des interventions pour problèmes respiratoires avec suspicion de Covid 19 mais sans tests réalisés.

Un pompier volontaire touché par le covid 19 (cas avéré).

4 grosses interventions autres : accident de voiture, domestique, Feu de maison

Un grand remerciement à nos pompiers qui chaque mercredi soir à 20h se réunissent pour faire retentir leurs sirènes pour soutenir tout le personnel soignant.

EHPAD :

Dès le 16 mars, l'EHPAD a été fermé à toutes visites suite à la décision du gouvernement avec mise en place d'un protocole sanitaire drastique.

Résultat : aucun cas de COVID 19, aucun décès. 3 suspicions revenues négatifs.

Dès le début du confinement, l'EHPAD a mis en place des visios entre les résidents et leurs familles via la tablette

Depuis le jeudi 23 avril, l'EHPAD a mis en place un lieu sécurisé permettant les visites des familles.

Une opération « chocolat de pâques » a été organisée par la mairie afin d'offrir aux résidents ainsi qu'au personnel soignant des chocolats de pâques.

Commerces :

Un point régulier est fait concernant les commerçants de Condé pour connaître leur situation. Globalement, les commerçants tiennent ; Il n'y a pas de panique mais ils ne sont pas sereins. En terme de trésorerie, cela devient très compliqué. Beaucoup d'entre eux ont déposé des dossiers pour le fonds national de solidarité FNS (aide de 1500€) et l'ont obtenu. Cependant, certains commerçants ou artisans ne rentrent pas dans les critères et n'ont pas le droit à cette aide. Du coup, l'IVN en adhérant au dispositif « impulsion relance Normandie » va pouvoir aider les TPE, commerçants, artisans et autres indépendants ayant

jusqu'à 2 salariés. Cette aide entre 1000 et 1500€ sera financée à 40% par la Région et à 60% par l'IVN.

Industries :

L'IVN a décidé

- un moratoire sur les loyers et les charges des entreprises hébergées dans les pépinières et les ateliers de l'intercom afin de permettre à ces entreprises de conserver leur trésorerie.
- Un report du versement de la taxe de séjour afin de ne pas pénaliser les entreprises du secteurs du tourisme.

Maintenant, un nouveau chantier s'ouvre à nous concernant le déconfinement progressif prévu à partir du 11 mai.

Masque grand public

Suite à l'annonce par notre président de la mise à disposition de masques distribués par les communes, nos concitoyens se sont retournés vers nous afin d'en obtenir. Sans aucune directive de l'Etat, les communes de l'IVN, pour celles qui le souhaitaient, se sont regroupées afin de commander 40 000 masques grand public (tissu lavable). Malgré nos consultations auprès de nos entreprises locales, l'IVN a passé commande auprès d'un fournisseur national car malheureusement les délais d'obtention des masques étaient trop longs ou non capacitaires.

Un courrier va être envoyé aux habitants pour leur expliquer les modalités de distribution. Les masques sont attendus le 7 mai sur Vire et nous organiserons la distribution dans le weekend avant le 11 mai.

Ces masques sont destinés aux adultes (à partir de 15 ans). Il n'a pas été prévu d'en distribuer aux enfants suivant les recommandations de l'Etat.

Réouverture des services publics :

Un plan de sortie de confinement est en cours de réalisation et à été présenté aux représentants des agents. Pour le personnel pouvant télétravailler, une partie restera encore chez elle afin de faciliter le flux en mairie en respectant les distanciations.

L'ensemble du personnel sera équipé de protection et des Hygiaphones seront installés sur les bureaux recevant du public. Des marquages au sol seront mis en place toujours pour garantir la distanciation. Les communes déléguées réouvriront à partir du 11 mai.

Pour information : le coût de l'acquisition de ces matériels s'élève à 20K€ en arrondissant (masques grands publics, jetables, gel hydroalcoolique, hygiaphones, gants, manchons, ponchons, visières, scotch, lingettes, spray, produits....)

Réouverture de la déchetterie à Condé pour les espaces verts.

Nous attendons la qualification de notre département pour savoir si nous réouvrons les parcs et autoriserons les sports de plein air.

La médiathèque réouvrira ses portes à partir du 12 mai.

La crèche réouvrira ses portes le 11 mai mais sera limitée à l'accueil de 10 enfants.

Resteront fermés les salles de sport, des fêtes, le centre aquatique, le cinéma. Les rassemblements ne sont toujours pas autorisés.

Nous attendons une réponse de l'UFCV pour la réouverture du centre de loisirs.

Réouverture des écoles :

L'organisation est en cours faute d'information complète. Nous attendons toujours les protocoles sanitaires par exemple. Certaines directives données hier ont changé aujourd'hui.

Dans les grandes lignes, l'accueil des enfants se fera groupe max de 15 élèves par classe. la rentrée scolaire se fera sur la base du volontariat des parents. Un recensement est en-cours avec les directrices d'école afin de connaître la fréquentation. Premiers sondages : 38% des enfants ne reviendront pas en classe.

Cette rentrée se fera en 2 temps :

- Du 12 mai au 25 mai => seuls les enfants de GS, CP et CM2 reviendront à l'école. La journée du 11 mai est consacrée à la rentrée des professeurs des écoles. Les enfants du personnel soignant continueront à être accueillis. Nouveauté, les enfants du personnel communal travaillant aux écoles ainsi que ceux des professeurs pourront aussi être accueillis.
- A partir du 25 mai => les classes de CE1, C2 et CM1 seront aussi accueillis. Nous sommes toujours dans l'attente d'une décision de l'Education National pour les PS et MS.

A aujourd'hui, il est envisagé de faire travailler les élèves par journée complète, 1 jour sur 2. Les élèves du groupe A iront en classe avec leurs professeurs les lundis et vendredis et ceux du groupe B iront en classe les mardis et jeudis. Lorsque les enfants n'auront pas classe, leurs professeurs leur donneront des devoirs à réaliser ou bien en télétravail ou bien en étude organisée par la mairie. En effet, la municipalité mettra en place un accueil des enfants à la journée afin de permettre à leurs parents de reprendre le travail.

Concernant les transports scolaires, la Région assurera les transports des enfants en appliquant les gestes barrières (diminution par 2 du nombre de places dans le bus, port de masque). Un recensement est en cours pour savoir combien d'élèves prendront le bus.

Concernant la cantine, la municipalité a décidé de la mettre en place. La cuisine centrale en a été informée et est prête a reprendre les préparations. Cependant le recensement des élèves mangeant à la cantine est en cours. Selon le nombre d'élèves, nous verront combien de services devront être mis en place car bien sur pour respecter la distanciation, nous avons divisé par deux le nombre d'enfants pouvant manger en même temps.